

DETAILS ET REGLEMENTS DE LA LOTO-VOYAGE 2020

- **PRÉVENTE** : Pour ceux et celles qui auront acheté leur billet avant minuit le 20 décembre 2019, 4 tirages d'une valeur de 250 \$ chacun se feront le 8 janvier 2020 à 12h dans le hall d'entrée du 1515, boul. Chomedey à Laval. Les billets gagnants de la prévente retournent dans la boîte de tirage.
- Tous les tirages se feront les mercredis entre le 5 février 2020 et le 14 octobre 2020, excepté pour les mardis 23 et 30 juin, dans le hall d'entrée du 1515, boul. Chomedey à 12h, en présence de deux représentants de la Fondation.
- 1300 billets, numérotés de 0001 à 1300, seront mis en vente. Seuls les billets vendus seront éligibles aux tirages.
- Les tirages des chèques de 1000 \$ se feront les : 5 février, 4 mars, 1er et 22 avril, 13 mai, 3 juin, 15 juillet, 5 août, 23 septembre et 7 octobre 2020.
- Les tirages des cartes-cadeaux de 1000 \$ se feront les : 19 février, 25 mars, 8 avril, 27 mai, 17 juin, 29 juillet, 19 août, 9 et 30 septembre 2020. Les gagnants de cartes-cadeaux devront choisir un seul détaillant parmi plusieurs choix. Voir le site internet de la Fondation pour les détails.
- Les tirages spéciaux de 2 000 \$ se feront les : 18 mars, 29 avril, 30 juin et 2 septembre 2020.
- La date limite pour réclamer les chèques OU cartes-cadeaux est de 30 jours après la date du tirage.
- Les tirages des 14 crédits-voyages d'une valeur de 3 000 \$ se feront aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Les crédits sont applicables chez Voyages Vasco Chomedey et sont valides 1 an, applicables sur les billets d'avion, les croisières, les forfaits et les circuits à la destination du choix du gagnant. Le crédit-voyage peut être transféré à une autre personne, mais le gagnant doit en aviser par écrit la Fondation.
- Le gagnant du crédit-voyage peut choisir une destination ou une durée du voyage ayant une valeur plus élevée que la valeur du crédit, en déboursant la différence entre le prix gagné et la valeur du voyage choisi.
- Le crédit-voyage peut être fractionné en plusieurs achats mais ceux-ci doivent être utilisés dans l'année suivant le tirage.
- Le gagnant du crédit-voyage devra être muni d'un passeport valide et être âgé de 18 ans et plus. Il aura également la responsabilité d'obtenir tout autre document nécessaire et d'assumer tout frais supplémentaire encouru pour le voyage.
- Tous les gagnants devront se présenter pour réclamer leur prix aux bureaux de la Fondation Cité de la Santé situés au 1515, boul. Chomedey à Laval (N-RC-35)

VOYAGES	Date du tirage à 12h00	Date limite de réclamation du prix	Date limite d'utilisation du prix	Valeur
Crédit voyage #1	12 février 2020	12 mars 2020	12 février 2021	3 000 \$
Crédit voyage #2	26 février 2020	26 mars 2020	26 février 2021	3 000 \$
Crédit voyage #3	11 mars 2020	11 avril 2020	11 mars 2021	3 000 \$
Crédit voyage #4	15 avril 2020	15 mai 2020	15 avril 2021	3 000 \$
Crédit voyage #5	6 mai 2020	6 juin 2020	6 mai 2021	3 000 \$
Crédit voyage #6	20 mai 2020	20 juin 2020	20 mai 2021	3 000 \$
Crédit voyage #7	10 juin 2020	10 juillet 2020	10 juin 2021	3 000 \$
Crédit voyage #8	23 juin 2020	23 juillet 2020	23 juin 2021	3 000 \$
Crédit voyage #9	8 juillet 2020	8 août 2020	8 juillet 2021	3 000 \$
Crédit voyage #10	22 juillet 2020	22 août 2020	22 juillet 2021	3 000 \$
Crédit voyage #11	12 août 2020	12 septembre 2020	12 août 2021	3 000 \$
Crédit voyage #12	26 août 2020	26 septembre 2020	26 août 2021	3 000 \$
Crédit voyage #13	16 septembre 2020	16 octobre 2020	16 septembre 2021	3 000 \$
Crédit voyage #14	14 octobre 2020	14 novembre 2020	14 octobre 2021	3 000 \$